

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 MARS 1885.

**Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget
du Ministère des Finances pour l'exercice 1885.***(Voir les n^{os} 3, XI, et 52, session de 1884-1885, de la Chambre des Représentants, et 34, même session, du Sénat.)*Présents : MM. COGELS, GRAUX, LEIRENS, CASIER, HARDENPONT, VAN PUT
et le Baron BETHUNE, Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement issu des élections du 10 juin dernier ne s'est pas rallié au système du Budget général introduit en 1883.

Vous vous ressouvenez encore, Messieurs, des discussions soulevées dans le sein du Sénat à la suite de la répudiation des errements nouveaux par le Ministère qui nous gouverne.

Ce qui, dans leur application, était devenu un *tableau* du Budget général et unique, redevint, comme cela l'avait été depuis l'origine de notre indépendance jusqu'à ces derniers temps, le *Budget* de chaque Département ministériel.

L'ensemble des crédits énumérés au tableau X du Projet de la Loi du Budget général déposé en février 1884 s'élevait à fr. 15,856,015 »

Le Projet du Budget des Finances pour l'exercice 1885 s'élevait à fr. 15,847,015 »

Il y avait donc une différence en moins de fr. 9,000 »

La comparaison entre les crédits votés pour 1884 s'élevant à fr. 15,874,440 »
et les prévisions de 1885 revisées, soit fr. 15,847,015 »

établit une différence en moins pour celles-ci de fr. 27,425 »

La note préliminaire du projet de Budget explique les causes de ces différences, et révèle, comme le fait observer l'honorable M. De Bruyn dans le rapport de la Section centrale à la Chambre des Représentants, la tendance générale du Gouvernement d'introduire dans les services publics toutes les économies raisonnablement réalisables.

Il importe de remarquer que le Budget des Finances offre moins de prise que tous les autres aux réductions et aux économies.

Il résulte des discussions de la Chambre qu'il est dans les vœux de

(2)

ses membres de voir les études commencées sous les Ministères précédents, sur le régime forestier, poursuivies aux fins d'arriver à une solution satisfaisante.

Dans l'idée des orateurs, ce service forestier, actuellement divisé entre le Département des Finances et celui de l'Agriculture, devrait ressortir exclusivement de celui-ci.

Comme conséquence directe, toutes les prévisions budgétaires de ce service devraient se grouper dans le Budget de ce dernier Département.

L'honorable chef du Cabinet a nettement déclaré à la Chambre qu'il reconnaissait tous les inconvénients du système actuel; il les a fait ressortir par divers exemples qui montrent à la dernière évidence à quelles difficultés pratiques il aboutit.

Votre Commission des Finances, Messieurs, joint ses instances à celles de la Section centrale pour engager le chef du Département des Finances à donner suite à ses tendances régularisatrices en ce qui concerne notre régime forestier.

La situation de notre agriculture est assez pénible pour que tous remèdes y soient apportés dans le plus bref délai possible.

Il est incontestable que la réforme préconisée pourrait être sous ce rapport d'une utilité réelle, et le Gouvernement n'hésitera pas non seulement à la mettre à l'étude, mais encore à lui donner une prompte réalisation.

Nous croyons résumer les vœux de votre Commission, Messieurs, en engageant le Cabinet à persévérer dans la voie des simplifications budgétaires, à réaliser toutes les économies compatibles avec des services publics bien organisés, et enfin, comme corollaire de ses efforts, soulager dans la mesure du possible l'agriculture et l'industrie dans la crise si redoutable qu'elles traversent.

Bien des lois financières, celle de l'enregistrement entre autres, exigent des réformes qui ont été préconisées dans les deux Chambres. Le Gouvernement aura d'autant plus à cœur de s'en faire l'introduitcur qu'elles sont dans les vœux de tous.

Dans sa séance du 4 février dernier, la Chambre des Représentants a adopté l'ensemble du Budget à l'unanimité des 96 membres présents.

Votre Commission, Messieurs, après avoir examiné les divers chapitres du Budget des Finances sans que cet examen ait donné lieu à quelque observation, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Vice-Président-Rapporteur,

Baron BETHUNE.